



# Extrait de délibération

## Comité syndical 22 novembre 2021 – Parthenay

Identifiant  
2021-11-006

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-deux novembre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. M Claude DIEUMEGARD a été désigné secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 16 novembre 2021  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 15 titulaires, 2 suppléants  
**Absents, excusés :** 15 titulaires, 29 suppléants  
**Votants :** 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique,	PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle	AUDEBERT Claude	

## Candidature du Pays de Gâtine à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »

La Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée et exposée aux phénomènes du changement climatique et de perte de la biodiversité. Fortes de ce constat, les institutions régionales s'unissent pour coordonner les politiques publiques et soutenir l'accélération de la transition écologique. Dans ce contexte, les Territoires Engagés pour la Nature (TEN) sont un des outils contribuant à la mise en œuvre de cette stratégie au service de la biodiversité et des acteurs régionaux.

La démarche TEN permet d'œuvrer en faveur de la biodiversité et des multiples services écologiques apportés (alimentation, santé, loisirs, prévention des risques...). Elle est un levier puissant pour l'émergence de projets sur les territoires. En devenant un TEN, un territoire participe à une démarche collective par la création de partenariats, il valorise ses politiques environnementales et sensibilise/communique auprès des citoyens sur les enjeux locaux liés à la nature. Il rejoint également un réseau pour bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie technique et financier pour le montage et le suivi de ses projets. Ce réseau permet également de profiter de retours d'expériences d'autres collectivités reconnues TEN (le club des « engagés »).

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif TEN est ouvert aux communes et aux EPCI à fiscalité propre ou à tout projet de territoires présenté par plusieurs communes ou regroupements intercommunaux. Il est porté par un collectif régional composé de la direction régionale de l'OFB, la DREAL, le Conseil Régional, les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, l'Agence régionale de la Biodiversité et les Départements volontaires. L'ARB Nouvelle-Aquitaine co-anime le dispositif avec l'OFB et accompagne les territoires vers la reconnaissance de leurs projets en faveur de la biodiversité, la mise en œuvre et le suivi des actions.

L'appel à candidature en Nouvelle-Aquitaine est ouvert jusqu'au 31 décembre 2021. Un jury régional se réunira courant février 2022 pour sélectionner les lauréats TEN, qui seront reconnus pour la qualité et la cohérence des actions proposées.

La candidature consiste à répondre à un questionnaire en 3 parties :

- Une rapide présentation du territoire,
- Un diagnostic des actions déjà menées en faveur de la biodiversité sur le territoire,
- Un plan d'actions qui sera soumis à évaluation par un jury régional (1 à 10 actions à réaliser dans les 3 ans de la reconnaissance TEN).

Le Pays de Gâtine s'est engagé, en 2019, dans l'écriture d'un plan d'actions pour la Trame Verte et Bleue (TVB) dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine au côté des associations Deux-Sèvres Nature Environnement et CPIE de Gâtine poitevine. Le plan d'actions a été validé par le Comité syndical du Pays de Gâtine le 5 juillet 2021.

Ce plan d'actions, sur cinq ans (2021-2025), comporte 61 actions classées par sous-trames. Les actions sont divisées en deux catégories : des actions opérationnelles de maintien ou de restauration des continuités et réservoirs biologiques et des actions d'éducatives, de valorisation ou d'études. Elles représentent un vivier d'actions mobilisables pour engager des actions de préfiguration et seront une base solide pour alimenter la Charte du projet de Parc naturel régional.

Le travail de concertation mené avec les collectivités membres et les partenaires agricoles, associatifs et institutionnels a permis d'aboutir à un plan d'actions partagé, cohérent, budgété, mesurable et dont il est possible d'extraire certaines actions qui seront réalisées dans les trois prochaines années et qui peuvent être valorisées au titre d'une candidature au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature ».

**Le Comité syndical décide d'autoriser le Président du Pays de Gâtine à porter la candidature du Pays de Gâtine à la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD